

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2056

Edition du
03 novembre 2014

DANS CE NUMÉRO

Initiative populaire: tout ce qui brille n'est pas or (Jean-Daniel Delley)

Même les apprentis sorciers de l'UDC sont dépassés par l'alchimie anti-BNS des initiants

Des choux de Bruxelles aux euro-turbos (Invité: Daniel S. Miéville)

Il n'y aurait plus que deux catégories de Suisses, les normaux et les euro-turbos

Forfaits fiscaux et finale de la Coupe Davis: jeu, set et match? (Alex Dépraz)

Le statut fiscal des *tennismen* français pourrait s'inviter dans la campagne de votation du 30 novembre

La dérive des Jeux olympiques d'hiver (Jacques Guyaz)

Qui veut encore construire des installations coûteuses et non réutilisables?

Initiative populaire: tout ce qui brille n'est pas or

Même les apprentis sorciers de l'UDC sont dépassés par l'alchimie anti-BNS des initiants

Jean-Daniel Delley - 01 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26655>

A l'ombre de ses deux consœurs - Ecopop et abolition des forfaits fiscaux -, l'initiative populaire «[Sauvez l'or de la Suisse](#)» était presque oubliée. Jusqu'à ce que soit publié le premier [sondage](#) lui donnant quelque chance de passer la rampe. Cette proposition aberrante surfe sur l'antienne souverainiste.

En imposant à la Banque nationale suisse (BNS) de détenir 20% de ses avoirs en or, l'initiative paralyserait la politique monétaire de l'institution. C'est grâce à l'autonomie dont elle dispose que la BNS a pu contenir la montée du franc et assurer la stabilité des prix en achetant massivement des devises étrangères. Soumise à cette nouvelle contrainte, elle se verrait dans l'obligation d'augmenter ses réserves d'or à chaque opération d'achat de devises. Pour finir par disposer d'une montagne du métal précieux, puisque l'initiative interdit qu'à l'avenir la BNS en vende une seule once. Cette contrainte ferait le jeu des spéculateurs, dès lors au courant que la BNS ne pourrait plus longtemps défendre le cours du franc suisse. Un bel autogoal de la part de celles et

ceux qui prétendent assurer la souveraineté du pays.

L'UDC ne soutient officiellement pas cette initiative. Au Conseil national, la moitié seulement de sa députation l'a approuvée. Le comité central a donné de justesse un mot d'ordre négatif - comme si le parti craignait de soumettre l'objet à son assemblée des délégués. Mais déjà plusieurs sections cantonales se sont prononcées positivement.

A l'origine de l'initiative, on trouve ceux que l'on pourrait appeler les électrons libres de l'UDC. Parmi eux Ulrich Schlüer, ancien conseiller national zurichois, Lukas Reimann qui vient de reprendre les rênes de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) et Oskar Freysinger. Un trio déjà actif dans la campagne visant à interdire les minarets et bien rodé dans l'art d'imaginer toutes sortes de dangers auxquels serait exposée une souveraineté nationale fantasmée. C'est ainsi que le [comité de pilotage](#) de l'initiative fait courir la rumeur insidieuse que le stock d'or de

la BNS déposé à l'étranger (actuellement 20% auprès de la Banque d'Angleterre et 10% confiés à la Banque centrale du Canada) n'y est peut-être pas et qu'il pourrait ne pas être restitué en cas de crise. D'où l'exigence énoncée par l'initiative de conserver en Suisse l'entier des avoirs en or de la BNS.

Les initiants viennent de recevoir le [soutien](#) de Ron Paul, ancien membre du Congrès américain et libertarien fondamentaliste militant pour l'étalon-or et une réduction à minima de l'Etat et donc de la Banque centrale. Une personnalité qu'admire le jeune Reimann et dont il partage [les soupçons](#) quant à l'existence même des réserves d'or des banques centrales.

L'obsession permanente manifestée à tort et à travers par l'UDC au sujet de la souveraineté menacée produit des effets que ce parti n'est plus à même de contrôler. Les plus excités de ses membres se lancent dans des actions tout à la fois futiles et dangereuses qui mettent en danger la position de la Suisse sur la scène internationale... et sa souveraineté.

Des choux de Bruxelles aux euro-turbos

Il n'y aurait plus que deux catégories de Suisses, les normaux et les euro-turbos

Invité: Daniel S. Miéville - 03 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26660>

Un groupe de personnalités politiques, économiques et universitaires, hors partis, a lancé à la mi-octobre un [«Appel de citoyennes et citoyens préoccupés»](#) appelant leurs compatriotes à participer à un large débat sur l'Europe. Ce texte, qui n'a pas eu de fort écho médiatique, est remarquable à plusieurs égards.

Cela fait longtemps que la réflexion sur la politique européenne a été désertée et cette prise de parole collective est originale. L'engagement de personnalités d'horizons différents, que l'on pourrait qualifier de représentants de la société civile, n'est pas non plus banal. Enfin, le propos comme la forme, ou plutôt le ton, de ce texte contrastent singulièrement avec le concert d'invectives et d'élucubrations qui domine depuis le 9 février et qui ne fait que croître et embellir avec l'approche de la votation populaire sur l'initiative Ecopop.

Il s'agit d'une invitation à ouvrir un débat serein sur l'ensemble de nos relations avec l'Europe, sans préjuger de la forme qu'elles devraient prendre, si l'on veut bien admettre que le sujet sera d'une brûlante actualité dans les mois et les années à venir, en dépit des efforts unanimes des milieux politiques pour n'en parler jamais.

Même s'il prétend se borner à identifier les points qui devraient faire l'objet d'un débat démocratique, cet appel est néanmoins engagé. Ambitionner d'offrir à la jeune génération un cadre de réflexion et d'engagement qui repose sur le constat de l'interdépendance que partagent, quoi que l'on en veuille, la Suisse et l'UE est, dans le contexte actuel, quasiment subversif. Ses auteurs ne peuvent être qualifiés que d'euro-turbos, notamment par la *Weltwoche*, qui les moque avec ironie, d'une façon qui invite à se pencher sur l'expression elle-même.

A l'origine, l'appellation d'euro-turbo désignait ceux qui voulaient adhérer tout de suite à l'Union européenne. Dans son acception actuelle, elle aurait pu être appliquée, en 1992, lors du scrutin sur l'EEE, à tous ceux qui, nombreux, prônaient le oui pour éviter l'adhésion, et même à une partie de ceux qui recommandaient le non, pour des raisons diverses, dans un contexte où l'opinion fleurissait encore de nuances.

Il n'existe plus, dans le glossaire politique suisse actuel, d'expression qui identifierait une sorte de réserve critique et pragmatique n'excluant ni la réflexion ni les propositions en matière de politique européenne. Est un

euro-turbo, aujourd'hui, tout individu qui ne parle pas de l'Union européenne sur le ton au mieux de la dérision et du ricanement, plus généralement de la détestation, comme d'un empire acharné à l'asservissement des peuples. Le terme est appliqué avec un tel automatisme et un tel entrain que c'est tout juste si le naïf aveu d'une appétence pour les choux de Bruxelles ne fait pas de son auteur un euro-turbo.

Sans en être nécessairement conscient, le propriétaire et rédacteur en chef de la *Weltwoche*, Roger Köppel - dont il faut saluer au passage l'initiative d'offrir une traduction française de son éditorial sur le site Internet de son hebdomadaire - vient de préciser encore la définition de l'expression. Il ne sera pas facile pour les signataires de l'appel, qu'il qualifie quelques phrases plus loin d'euro-turbos, écrit-il dans son [éditorial du 22 octobre](#), de toucher avec leurs formules vagues les cœurs des «*Suisses normaux, critiques de l'UE*».

La conclusion paraît s'imposer d'elle-même: les euro-turbos, dans toute leur diversité et quelle que soit leur approche du futur des relations entre leur pays et l'UE, ne seraient pas des Suisses normaux. C'est bien ce que l'on croyait avoir compris depuis quelque temps,

mais c'est encore plus clair

lorsque c'est écrit noir sur

blanc.

Forfaits fiscaux et finale de la Coupe Davis: jeu, set et match?

Le statut fiscal des *tennismen* français pourrait s'inviter dans la campagne de votation du 30 novembre

Alex Dépraz - 30 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26613>

Hasard du calendrier. La France et la Suisse s'affrontent en finale de la Coupe Davis en novembre. Une semaine plus tard, l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux sera soumise au vote. A y regarder de plus près, il pourrait bien y avoir un rapport plus étroit qu'attendu entre l'événement sportif de cette fin d'année et le rendez-vous politique.

En effet, plusieurs [membres](#) de l'équipe de France sont des bénéficiaires de «forfaits fiscaux», ou, en termes juridiquement corrects, des résidents suisses imposés d'après la dépense. Le forfait (*sic*) récent de [Jo-Wilfried Tsonga](#) au tournoi de Bâle s'explique d'ailleurs par le fait que les personnes imposées selon la dépense ne peuvent exercer d'activité lucrative en Suisse ([DP 1840](#)).

Quel que soit le résultat des «Mousquetaires» en finale, les médias hexagonaux s'intéresseront donc à leur statut fiscal extrêmement favorable sur les bords du lac Léman, d'autant que le vote en Suisse aura lieu la semaine suivante. Même si – à l'instar de certains artistes – les *tennismen* gagnent leurs

revenus dans de nombreux pays et résident à l'étranger, la question de leur imposition en France se pose – au moins symboliquement – lorsqu'ils défendent les couleurs tricolores dans une compétition.

La majorité des personnes imposées d'après la dépense résident dans les cantons francophones et frontaliers de Genève, Vaud et du Valais. Bien qu'il n'existe pas – à notre connaissance – de statistiques sur la nationalité des bénéficiaires, on peut supposer qu'un bon nombre d'entre eux sont des ressortissants tricolores qui ont certains biens en France et y gagnent certains revenus, comme des industriels ou des artistes dont la renommée n'est pas planétaire. La question d'une éventuelle double imposition de ces éléments en Suisse et en France n'est alors plus seulement symbolique, mais peut ôter tout avantage à être résident suisse, notamment à cause du taux élevé de l'impôt sur la fortune en France.

Or, ce problème fait actuellement l'objet d'une controverse juridique entre les deux pays (*cf.* l'article de

Philippe Kenel et Jérôme Queyroux, *La France peut-elle exclure unilatéralement du champ d'application de la convention franco-suisse les personnes imposées d'après la dépense?*, [Not@lex](#) 2/13, p. 80 ss). L'actuelle [convention de double imposition](#) (CDI) sur le revenu et la fortune entre les deux pays, qui date de 1966, [prévoit](#) qu'une personne physique qui n'est imposable dans un Etat que sur une base forfaitaire, calculée sur la base de la valeur locative de son logement, n'est pas considérée comme étant une résidente de cet Etat. Elle ne peut donc se prévaloir de ce statut pour échapper à une imposition dans l'autre Etat.

Toute la question est de savoir si les bénéficiaires des forfaits fiscaux sont ou non concernés par cette exception. En 1968 déjà, on se mettait d'accord d'un côté et de l'autre du Jura pour interpréter ce texte: les personnes assujetties à l'impôt à forfait en Suisse évitaient la double imposition pour autant que la base d'imposition soit substantielle, ce qui a donné lieu en pratique à des forfaits «majorés» de 30%.

Fin 2012, dans ce qui

ressemble à une première salve contre les forfaits fiscaux, Bercy sonnait le glas de cette déclaration interprétative en décidant que les personnes imposées d'après la dépense ne pourraient plus bénéficier de la CDI même si elles paient un forfait majoré. Mais, au contraire de la CDI sur les successions, dénoncée par Paris pour la fin 2014, la France n'a jamais menacé de résilier la CDI concernant les revenus et la fortune ou d'en négocier une modification: elle reste donc toujours en vigueur.

En l'état, la situation des contribuables concernés n'est pas définitivement tranchée: comme le relève le [Message](#) du Conseil fédéral, sybillin sur ce point, «la Suisse continue de partir du principe que les

personnes imposées d'après la dépense en Suisse sont des résidents de Suisse au sens de la CDI». Selon les spécialistes précités, l'interprétation du texte de la CDI n'est en effet pas favorable aux autorités françaises. Historiquement, l'article dont l'interprétation est discutée visait les Suisses propriétaires d'une résidence secondaire en France et non les résidents français en Suisse. En outre, la position du ministère des finances serait discutable au regard de la jurisprudence française. Les contribuables concernés exerceront donc sans doute leurs droits de recours jusqu'au Conseil d'Etat français, qui devrait trancher juridiquement en dernière instance. Une longue procédure en perspective. Si le passé relève des

tribunaux, Paris pourrait choisir de ne pas rester les bras croisés sur le plan diplomatique. Poussée par son opinion publique fortement hostile à tout ce qui ressemble à des privilèges fiscaux, la France pourrait aussi mettre la pression sur la Confédération pour que les ressortissants français ne puissent plus être imposés d'après la dépense en Suisse tout en bénéficiant des avantages de la CDI. A moins bien sûr que le peuple et les cantons décident d'eux-mêmes de renoncer à l'imposition d'après la dépense.

Quelle que soit l'équipe qui soulève le Saladier d'argent, le sort des forfaits fiscaux pourrait donc aussi se jouer à Lille et pas seulement dans les urnes le dimanche suivant.

La dérive des Jeux olympiques d'hiver

Qui veut encore construire des installations coûteuses et non réutilisables?

Jacques Guyaz - 29 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26603>

Deux villes sont candidates à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2022: Pékin et Almaty, la capitale du Kazakhstan. Le Comité international olympique (CIO) fera son choix le 31 juillet 2015 à Kuala Lumpur.

Ni l'une, ni l'autre des deux villes candidates n'est particulièrement célèbre pour ses pistes de ski, et si le climat hivernal y est très froid, la

pollution de l'air accable Pékin. Mais d'autres villes pressenties - Stockholm, Cracovie et Oslo - se sont d'ores et déjà [désistées](#).

Les cités de pays démocratiques ont donc renoncé. Restent en lice deux capitales de dictatures soucieuses d'image et de prestige. Sochi représentait déjà un exemple d'investissements pharaoniques décidés par un

régime autoritaire dans un environnement sans aucune tradition ni installation de sports d'hiver. En 2018, nous aurons la Corée du Sud, Etat raisonnablement libéral, avec la région de [Pyeongchang](#), déjà en partie équipée et choisie comme par lassitude après son troisième essai.

Depuis la deuxième guerre mondiale, tous les sites ayant accueilli les Jeux olympiques

d'hiver étaient situés dans des pays démocratiques. Les choix rapprochés de Sotchi, puis d'Almaty ou de Pékin relèvent-ils du hasard? Ce n'est pas sûr du tout. Car tout laisse à penser que les villes de pays où les citoyens exercent un vrai contrôle sur les dépenses publiques, ne serait-ce qu'à travers les élections, poseront de moins en moins leur candidature.

Ces Jeux ont l'onéreuse particularité de réclamer la construction d'installations extrêmement coûteuses pour des disciplines pratiquées par très peu d'athlètes dans un nombre limité de pays. L'exemple le plus frappant reste le [bobsleigh](#). Ce sport, pratiqué surtout en Allemagne, en Italie, en Autriche et en Suisse, est d'emblée reconnu discipline olympique lors des premiers Jeux d'hiver en 1924. Il avait été «inventé» à Saint-Moritz, où eurent lieu les deuxièmes Jeux d'hiver de l'histoire et où se trouve la seule piste naturelle au monde.

Les pistes nécessitant une réfrigération artificielle construites pour les compétitions olympiques sont en général abandonnées dès le lendemain de la cérémonie de clôture des Jeux, notamment depuis Albertville (1992). Si le

saut à ski est un sport plus pratiqué, qui offre un bon spectacle télévisuel, l'abandon et la décrépitude après les Jeux des deux tremplins obligatoires est aussi une constante (sauf à Lillehammer, ville hôte des Jeux olympiques d'hiver de 1994 et des Jeux d'hiver de la jeunesse en 2016). Et ne parlons pas des patinoires conçues spécialement pour les courses de vitesse, discipline presque exclusivement batave.

Tout se passe donc comme s'il y avait un ticket d'entrée obligatoire pour tout candidat aux Jeux d'hiver, qui consiste en la construction d'infrastructures aussi coûteuses et destructrices pour la nature qu'inutilisables après la fin des épreuves. On comprend que seuls des pays pouvant se permettre d'ignorer leur opinion publique se porteront désormais candidats. En 1960, la station américaine de Squaw Valley, organisatrice des Jeux, avait choisi une solution radicale: ne pas construire de piste de bob... Il n'y avait donc pas eu de médailles dans cette discipline cette année-là. Inimaginable aujourd'hui. On priverait la première équipe de Monaco de tout espoir de médaille...

Il ne dépend bien sûr que du CIO de proposer de retirer des

Jeux les disciplines à la fois très coûteuses et confidentielles. On entend déjà les cris d'orfraie des nations concernées et on pressent la probable impossibilité de prendre une décision. L'autre solution serait de disloquer l'organisation des Jeux et de monter toujours au même endroit les compétitions de bob, de saut à ski, de luge et de patinage de vitesse.

Les Jeux d'été semblent désormais poser moins de problèmes. Depuis les abysses financiers de Montréal et les ruines d'Athènes, le souci d'investir dans des installations récupérables et recyclables se fait beaucoup plus présent... en tous cas dans les pays démocratiques. De toute évidence, il est plus facile de reconvertir un palais des sports qu'une piste de luge dotée d'un système de réfrigération artificielle.

Mais reste à corriger d'autres dérives, à commencer par celles du Mondial de football, l'autre grand rendez-vous sportif de la planète, générateur de stades inutiles en Afrique du Sud et au Brésil, sans parler bien sûr du Qatar et de ce que nous réserve la Russie en 2018. Tant d'excès finiront-ils par servir de leçon? Pas sûr que l'on en prenne le chemin.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Initiative populaire: tout ce qui brille n'est pas or

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis415t.html>

<http://www.gfsbern.ch/de-ch/Detail/vorabstimmungsanalyse-zur-eidg-abstimmung-vom-30-nov-2014-5418>

http://gold-initiative.ch/wp-content/uploads/2014/10/141020_Pressemappe_FR.pdf

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Die-Goldverschwoerung/story/27490042>

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20123313

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20145480

Des choux de Bruxelles aux euro-turbos

<http://www.ch-in-europa.ch/home.php?lang=fr>

<http://www.weltwoche.ch/ausgaben/2014-42/editorial-dans-les-brumes-die-weltwoche-edition-422014.html>

Forfaits fiscaux et finale de la Coupe Davis: jeu, set et match?

<http://www.slate.fr/story/46611/sportifs-exil-fiscal-suisse-tennis>

<http://sport24.lefigaro.fr/le-scan-sport/buzz/10/20/27002-20141020ARTFIG00149-jo-wilfried-tsonga-forfait-a-bale-pour-des-raisons-fiscales.php>

<http://www.domainepublic.ch/articles/10201>

<http://www.notalex-online.ch/>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19660170/index.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19660170/index.html#a4>

<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/4847.pdf>

La dérive des Jeux olympiques d'hiver

http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9sultat_des_%C3%A9lections_des_villes_h%C3%B4tes_des_Jeux_olympiques_d

<http://www.pyeongchang2018.org/horizon/french/index.asp>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Bobsleigh>